L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 18 AOUT 1877. 50me Année.

DUPOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 18 AOUT.

VENTE A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par S. Guinault, à la Bourse des Négocians et des Endanteurs, rue Royale, —Maison rue Roman, et un joli terrain rue Villeré.

Par D. E. Morphy & Son, à la gare du chemin de fer de Morgan, au pied de la rue Lafayette,—6 cerouelle.

Cerouelle—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Le gouvernement francais et ses détracteurs.

Qu'on prenne les messages et les discours du maréchal Mac-Mahon et les documents et discours émanant de ses ministres depuis le 16 mai, et nous défions qu'on y trouve une ligne, un mot, une insinuation qui indique la moindre intention de faire un coup d'état. On y verra, au contraire, dans l'ensemble comme dans les détails, dans l'esprit comme dans la lettre, la ferme intention de maintenir *jusqu'au bout* la véritable politique du 16 mai, celle que l'opposition s'est constamment efforcée de dénaturer, celle qu'une presse étrangère, hostile ou mal informée, a sciemment ou involontairement méconnue, politique que l'on peut résumer en peu de mots "maintien de la Constitution et guerre au radicalisme."

Il est vrai que l'opposition n'est pas seule coupable dans ces tentatives pour égarer l'opinion en France et à l'étranger sur les intentions du Président de la république française. Les journaux ultras de la légitimité et de l'impérialisme, furieux de ce que le maréchal et son gouvernement ne veulent pas prêter les mains à la restauration de leur prince, jouent dans l'union conservatrice le rôle de trublefêtes, poussent des clameurs insensées et cherchent à produire une confusion dont leurs amis puissent tirer parti.

Ces journaux ultras ne représentent que de petites coteries et leurs discordes pas plus que leurs excitations n'ont le privilège ni d'émouvoir la France, ni de détourner le gouvernement de sa voie. La masse de la presse conservatrice continue à soutenir le maréchal et le ministère. L'effet de cette intempérance de zèle réactionnaire n'est donc que fort médiocre en France, mais à l'étranger il grossit démesurément et la presse s'en empare avec mauvaise foi ou ignorance, pour représenter sous un faux jour la politique du gouvernement et la situation des choses.

L'agence parisienne *Reuter* ne se fait pas faute d'expédier de ce côté de l'Atlantique, toutes les extravagances de la presse ultra-royaliste ou impérialiste. C'est ainsi qu'il y a quelques jours, elle reproduisit complaisamment les excitations de certains journaux qui demandent la proclamation de l'état de siège. Toute la presse américaine n'a pas manqué de saisir la balle au bond et de faire des commentaires à perte de vue sur les projets de coup d'Etat, la loi martiale, la confiscation du droit de vote etc. Le thème était séduisant et inépuisable.

Un peu de réflexion eût suffi pour calmer cette indignation prématurée. De ce que l'*Univers* et la *Défense*, deux organes exclusivement cléricaux, et le *Figaro*, journal à sensation, demandaient ou conseillaient l'état de siège, il ne fallait pas rendre toute la presse conservatrice responsable de cette proposition, et encore moins faire le procès au gouvernement sans savoir s'il était disposé à accueillir une semblable mesure.

Le défaut d'articles que nous trouvons sur ce sujet dans la presse de New York est d'autant moins justifiable que le jour même, tous ces journaux publiaient la dépêche suivante :

Paris, 13 août—Le *Moniteur* publie une note semi-officielle dans laquelle il affirme que la question de proclamer l'état de siège n'a pas été agitée en conseil des ministres et dément en outre les bruits de modifications ministérielles imminentes.

L'agence Reuter avait donné en peu de lignes, comme on voit, le correctif des nouvelles à sensation de la veille. Cela devait suffire, cependant, pour éclairer les journalistes américains qui n'ont pas de parti pris sur les affaires de France.

Le lendemain, une dépêche d'une autre source, faisait justice des faux bruits si complaisamment reproduits, la voici :

Londres, 14—Le démenti donné par le Moniteur de Paris aux histoires à sensation du *Figaro* est plus catégorique que ne l'indique la dépêche de l'agence Reuter.

Le Moniteur dit: Que la question de l'état de siège n'a jamais été discutée ni soulevée dans le Cabinet ; qu'il n'y a jamais eu là-dessus, ni sur aucune autre question division entre les membres du Cabinet ; que le plus parfait accord a toujours existé entre le duc de Broglie et M. de Fourtou, que ni le gouvernement allemand, ni aucun autre n'a fait de représentations sur la présence du duc de Broglie à la tête du Cabinet, que le président de la République est formellement résolu à garder le ministère du 16 mai jusqu'aux élections.

On croit que le Journal Officiel reproduira ces démentis ce soir, et que le duc de Broglie remplaçant M. de Fourtou pendant son absence, c'est là une nouvelle preuve de leur parfaite harmonie.

Malgré la publication de cette dépêche, nous voyons encore certains confrères américains persister à commenter les projets de coup-d'Etat et la proclamation de la loi martiale, et ceux qui avaient fait leurs articles sur les premières dépêches, se sont bien gardés de rien dire des secondes.

Notre confrère, le *Democrat*, avait hier un article sur la situation en France qui eût dû paraître trois jours plus tôt, car il ne tient aucun compte du démenti du *Moniteur*, qui est un organe officieux du cabinet, et qui était autorisé hier les faux bruits mis en avant par les autres journaux.

L'*Univers* et la *Défense* ne peuvent guère être considérés comme représentant la politique du maréchal Mac-Mahon après le discours que celui ci a prononcé à Bourges, discours que nous avons reproduit en entier dans notre numéro du 14 et dont voici un extrait :

" On a accusé mes intentions et dénaturé mes actes ; on a parlé de relations extérieures compromises, de Constitution violée, de liberté de conscience menacée. On est allé jusqu'à évoquer le fantôme de je ne sais quel retour aux abus de l'ancien régime, de je ne sais quelle influence occulte que l'on a appelée le gouvernement des prêtres.

" Ce sont là autant de calomnies. Le bon sens public en a déjà fait justice et France et à l'étranger.

" Ces paroles ne prêtent guère à l'équivoque. Nous citerons encore comme dénotant le dessein attribué au gouvernement de travailler au renversement de la république la nouvelle situation que nous avons donnée il y a deux jours :

M. le préfet de la Somme, en recevant à Montdidier des membres du conseil municipal, a déclaré que le gouvernement voulait le maintien de la république conservatrice. Il a ajouté que la puissance du Sénat était entièrement méconnue par la Chambre des députés. Le maire, dans ses réponses approuvées par le préfet, a insisté sur les garanties que la république conservatrice assurerait à la France. Il a également déclaré qu'il avait confiance dans la loyauté et le patriotisme du maréchal de MacMahon.

Sans doute, il y a des légitimistes qui désirent le retour d'Henri V,—mais ils ont déjà démontré leur impuissance à faire la royauté; sans doute, il y a des Bonapartistes qui voudraient voir sur le trône un Napoléon IV et il se prépare probablement pour eux un échec du genre de celui qui, en 1873, a ajourné indéfiniment la réapparition des fleurs de lys; mais rien, ni dans les actes, ni dans les paroles du maréchal et de ses ministres n'autorise à les soupçonner de vouloir aider l'un ou l'autre de ces partis à arriver au pouvoir.

Or, comme il est impossible que ces deux partis s'entendent, il leur faudra, bon gré mal gré, se rallier au moins provisoirement à la république conservatrice, dont le maintien sera ainsi assuré jusqu'en 1880 et probablement après cette date, vu l'impossibilité où seront alors comme aujourd'hui les partis monarchiques de s'accorder sur leurs prétentions.

UN AUTRE AVEU A ENREGISTRER.—Le *Herald*, de New York, fait à propos de l'affaire Gras, les réflexions suivantes :

Le procès a duré quatre jours. Avec notre système de jurisprudence, au contraire, on aurait pu l'étendre au moins deux fois autant que l'affaire Beecher... Il n'y a pas eu de mise en scène théâtrale pour agir sur les sympathies du jury, comme cela a lieu à New York, dans chaque procès important. Personne n'a mis en doute l'honnêteté des jurés. Enfin, lorsque les témoignages se rapportaient à des personnes restées en dehors de l'affaire, on a supprimé les noms de ces personnes.

Dans notre ville, un tel procès eut duré six mois ; il aurait abouti à un désaccord du jury, et peut-être à un second jugement, et un interminable scandale eût été causé par les allusions qu'on eut constamment faites à des personnes étrangères à la cause.

Eh bien ! Que l'école gambettiste arrive au pouvoir et il y aura bientôt en France des juges et des procureurs élus par le peuple, des jurés pris au hasard sur la liste des électeurs et une administration de la justice qui se rapprochera bien vite de celle qui n'est pas un sujet de félicitation pour la république américaine.

L'AFFAIRE ROUHER-CASSAGNAC.—Voici des extraits de la lettre insérée dans l'*Ordre* par les chefs du Comité de l'Appel au peuple, MM. Rouher, le duc de Padoue et Jolibois, lettre qui peut être considérée comme un véritable manifeste.

" Le journal l'*Ordre* a publié, dans le numéro du 23 juillet, un article dont le *Pays* a cru devoir faire un commentaire ardent et injuste.

" Vous n'avez point répondu à cette agression, et en cela vous avez fait acte de modération et de sagesse. Vous ne devez point vous prêter à des discussions qui ne dégénèrent que trop rapidement ; vous n'avez, d'ailleurs, à donner aucune explication nouvelle à des lecteurs impartiaux. L'article du 23 juillet contient les déclarations les plus précises, les plus complètes, les plus satisfaisantes.

" Il n'y a rien à ajouter, rien à retrancher à ce langage vrai et loyal. Que M. Paul de Cassagnac le trouve insuffisant et cherche, à travers des précautions oratoires, traduites en expressions désobligeantes pour un écrivain de talent, à en rendre responsable M. Rouher, peu importe. Celui-ci ne répudie pas la responsabilité de l'article du 23 juillet, dont il a été, il le déclare, l'inspirateur, et ses collègues s'associent pleinement à cette politique, qu'ils considèrent comme la plus convenable et la plus digne.

" M. Paul de Cassagnac ne se borne pas à critiquer la politique de l'*Ordre*; il prend a partie, dans les termes les plus vifs, le comité élu par le groupe de l'Appel au peuple pour défendre, auprès du gouvernement, les titres et les droits des candidats impérialistes.

" Or, M. de Cassagnac ne sait rien, absolument rien, des difficultés et des oppositions contre lesquelles nous luttons dans vingt départements, des revendications que nous sommes obligés de faire au nom des règles formulées par le ministère et acceptées par toutes les nuances conservatrices. Il ignore de quelles dérogations graves à ces règles nous sommes menacés; il ne s'est point enquis de la loyauté, de la courtoisie, de l'esprit de conciliation avec lesquels ces délicates questions de personnes sont traitées. Une démarche, commandée à la fois par une juste déférence et par l'amour de la vérité, l'aurait éclairé. Il a préféré faire un coup d'éclat et se jeter à travers nos négociations, au risque de les troubler et d'en compromettre le succès.

" Le comité ne se laissera pas détourner de sa voie par cette intervention malencontreuse; il ne recherchera pas une justification facile à l'aide d'une publicité prématurée et nuisible aux intérêts dont il a la garde. Il poursuit, à l'égard de conflits locaux, des solutions sages et conciliantes, qui, loin d'exposer à un péril l'union des conservateurs, sont destinées à la rendre plus étroite et plus sincère devant le suffrage universel. Il continuera son œuvre."

Voici les principaux passages de la réponse de M. Paul de Cassagnac:

" Tout avait été réglé d'un commun accord entre le comité et le gouvernement.

" Ce n'est pas dans vingt départements que le comité a été obligé de maintenir les prétentions légitimes du parti. Six candidatures sont restées en suspens; six, pas une de plus.

" Et pour celles-là, il était facile et il est encore facile de s'entendre.

" Bien plus même, une note demandée par le gouvernement, note que le comité avait acceptée et qui témoignait de l'accord intervenu entre le gouvernement et le parti, note acceptée également par le parti républicain, n'a pu aboutir par l'opposition intransigeante de M. Rouher.

" Le comité veut donc rire, en affirmant que nous ne savons rien, que nous ne sommes renseignés sur rien, et en parlant d'une DÉFÉRENCE qui déguise insuffisamment le besoin de servilité que l'on semble exiger de tous ceux qui mettent quelque indépendance dans le dévouement.

" M. Haussmann, la grande figure de l'Empire que l'on connaît, sait à quoi s'en tenir et a vu sa candidature repoussée. A Lesparre, par celle d'un familier, parce qu'il est de ceux qui savent servir sans se courber, et debout.

" Quant à ce dévouement qu'on veut bien nous reconnaître, nous tenons remarquer qu'il se passe volontiers de certificat, de même qu'il est au dessus de tout soupçon.

PAUL DE CASSAGNAC.

Pour mettre un terme à ces polémiques, M. Rouher a pris le parti d'écrire à l'*Ordre* la lettre suivante :

Paris, le 1er août 1877.

A monsieur le directeur politique de l'Ordre.

Monsieur monsieur Merruau,

Je lis dans le numéro du *Pays* de ce jour l'article publié par M. Paul de Cassagnac. Je vous prie de ne faire aucune réponse à cet article ni à ceux qui pourraient se succéder dans ce journal. Le comité de l'*Appel du Peuple* n'a point, en réquisition, à affirmer de nouveau l'esprit de conciliation qui l'anime, ou à protester contre la possibilité d'une rupture de nos relations avec le gouvernement, dont aucun de nous n'a jamais eu la pensée.

M. le duc de Padoue et M. Jolibois me déclarent qu'ils dédaignent de relever les expressions peu convenables dirigées contre eux.

Quant à moi, il ne me déplaît point d'être attaqué, même calomnié, par le rédacteur en chef du *Pays*. S'il y trouve l'avantage de se mieux dégager et de se mettre plus en relief, j'enjoins en avantage non moins précieux : le droit de constater publiquement que j'ai toujours blâmé une politique dont les excès et les emportements ont été trop souvent inscrits par le sentiment d'une personnalité qui s'illusionne.

M. de Cassagnac exprime l'espérance d'exercer sur le troisième Empire une influence bienfaisante. Je m'associe très vivement à cet espoir, moins peut-être à raison du rôle important qu'il se promet, qu'à raison de l'avénement qu'il prévoit ; jusqu'à cette époque, désirse, je ne veux prendre aucun conseil des querelles soulevées par le *Pays*.

Recevez, mon cher monsieur Merruau, l'assurance de mes sentiments affectueux.

E. ROUHER.

De cette lettre il convient de tirer seulement cet aveu que le comité bonapartiste ne veut pas rompre avec le gouvernement. Quant aux personnalités qu'elle contient, c'est à M. Paul de Cassagnac à en prendre cure.

LES VIOLTES DE LA PRUSSE.—On lit dans le *Constitutionnel de Paris* :

Il est inadmissible que l'Allemagne aille, par pure chevalerie et pour être agréable au czar, qui est le neveu de l'empereur Guillaume, favoriser le triomphe des Russes et assurer la prépondérance du slavisme.

Evidemment elle attend une compensation. Elle lui a été promise. Où la prendra-t-elle ? Si ce n'est pas du côté de la France, et ce ne serait pas de la plus grande facilité, il faudra donc que ce soit du côté de la Hollande, du Luxembourg, de la Belgique ou de l'Autriche. Quelle est la pièce réservée à l'ambition des Allemands pour leur faire oublier l'extension de la puissance russe ? Il faut naturellement chercher du côté des frontières de l'Allemagne, et nous ne voyons que la France, le Luxembourg, la Belgique, la Hollande ou l'Autriche qui seront en cause.

Tant il donc croire que l'Allemagne rêve une nouvelle conquête, et prête les mains aux projets de la Russie pour qu'à son tour la Russie ne s'oppose pas à ceux qu'elle forme ? Nous ne voyons au silence et à l'immobilité de l'Allemagne qu'une seule cause : son intérêt. Laisser faire la Russie sans attendre une compensation serait une duperie chevaleresque dont nous croyons l'Allemagne incapable. Il n'y a qu'en France qu'on se bat pour les autres, et qu'on ne demande rien pour cela, qu'un peu de reconnaissance.

.....En tout cas, il est inadmissible de croire que l'Allemagne se désintéresse des affaires de l'Europe ; il y a décidement à Berlin des projets cachés. Ou bien les loups sont devenus des agneaux et l'âge d'or est sur le point de revenir.

—Un joli mot de la *Lanterne* :

Mme X...., est malgré comme un cent de clous : malgré l'art des postiches, qui a su lui donner des apparences de corsage présentables, nul n'est dupe, témoin ce propos :

—Pourquoi donc, demandait quelqu'un, porte-t-elle toujours sur sa poitrine le portrait de son mari ?

—Par amour.... elle le met dans du coton !

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Départs.

Partis hier soir par le chemin de Mobile :

S. Daun pour Savannah. M. Francis et Miss Francis pour l'Est.

Partis hier soir par le chemin de fer de Jackson :

Henry Taylor, Mme J. E. Pattison pour St. Louis. A. Goldstein, pour New York. P. F. Horlugue pour Cincinnati. Thomas Burke et J. T. Adams pour St. Louis. Mme Walker et Mme Laugdon pour Chicago. C. R. Steele pour Vicksburg. A. Bobet pour Memphis. G. M. Vandergrif pour New York. A. M. Todd et dame pour N. F.

H. C. Vaughn pour Monroe. J. P. Wicks pour Louisville. J. Boillon et dame pour l'Europe. Mme Otto Sutro pour Baltimore. E. Andrews pour Pittsburg. John M. Sandidge pour Lynchburg. M. De Leano et E. Reiss pour New York.

Les Vaudry Elites.

Voici le résultat du vote entre les partisans du col. Jud. Glynn de l'artillerie de campagne de la Louisiane et ceux du col. J. B. Vinet de l'artillerie d'Orléans, pour une élégante épée, une ceinture et un baudrier, les bulletins coutant 25 cents.

Glynn a obtenu 120 votes.
Vinet " " 43 "

La farce de Bradley.

Quand le député-marshal Elliot s'est présenté chez Bradley quelques jours avant, il a fait d'embarras et a manié son pistolet d'une manière si extraordinaire, dit-on, que la pauvre Mme Bradley, frappée d'effroi, a refusé de dire où était son mari, dans la crayance qu'on en voulait à mes vie. Un second mandat ayant été mis dans les mains du député-marshal Nuebel, Bradley a paru et s'est livré sans résistance à l'officier.

L'affaire de Bradley a été appelée à midi et l'instruction en a commencé tout de suite. Bradley a fait une déclaration étonnante. Il a dit que ses accusateurs contre Herwig étaient l'objet d'une conspiration ourdie pour noircir son caractère et obtenir une somme d'argent ; et que ses instigateurs et ses confédérés dans le complot étaient les Richardson, Dick Wharton, Wm. Randall, Wm. Smedley et Theo. Lipehutts. Leur objet, sans compter la somme d'argent qu'ils espéraient recevoir était de ternir la réputation de tous les subordonnés de Casey et de forcer King, le nouveau collecteur, à les renvoyer, pour les appeler à prendre leurs places. Il a ajouté que, dans son enfance, étant tombé de un arbre sur la tête, il s'était fait beaucoup de mal et n'avait jamais en l'esprit sain depuis. Il pense réellement qu'il mérite d'être fusillé pour ce qu'il a fait.

L'affaire a été remise au 29 et la caution a été fixée à $1,500.

Herwig annonce que son intention est de poursuivre toutes les personnes impliquées dans les dénonciations de Bradley. Voilà une farce bien extraordinaire.

L'affaire de l'habeas corpus de Daniel.

Dans cette affaire, le juge Marr de la Cour Suprême, a décidé que formellement sur lacuelle comptait le prisonnier est une simple nullité ; que la mise hors de cour de l'appel écarte le seul obstacle à l'exécution de la sentence en vertu de laquelle il est actuellement en état de détention est légale. Le writ, par conséquent, est refusé et le prisonnier est renvoyé à la garde pour être traité conformément à la loi.

Incendie par explosion.

Jeudi, vers minuit, l'explosion d'une lampe à huile de charbon a mis le feu à une maisonnette de Face, à Carrollton, entre les rues Cambronne et Madison. La maisonnette est occupée par J. Lobstein comme magasin de souliers et résidence. Le feu ne s'est pas étendu hors de la chambre où l'explosion a eu lieu, mais les meubles auraient pour $600 à la compagnie d'assurance de la Reine, de Londres, qui éprouvé un dommage de $150. Le lit dans la chambre a été entièrement détruit et une somme de $50 en billets, qui avait été mise dans un matelas, a été perdue.

Coton par le Chemin de Jackson.

On rapporte que la première balle de coton de la nouvelle récolte, venue par le chemin de fer de Jackson, est arrivée hier de Tangipahoa, expédiée par MM. Mc Gehee, Barrow & Cie., à R. T. Buckner et Bro.

On a reçu du nouveau coton du Texas, des plantations de la côte et finalement des plantations de l'est par la voie ferrée de Jackson; on calcule que vers le 1er septembre l'ouverture du marché aura lieu, en raison de la fréquence des arrivages de tous les points.

Evasion.

A J. Donahoe qui tua M. John F. Overton dans la paroisse d'Est-Feliciana, l'année dernière, et qui fut convaincu de meurtre au dernier terme de la Cour de District de cette paroisse, et condamné à un an de pénitencier, s'est évadé de la geole de Clinton, lundi de la semaine passée. Il est probablement loi, et nous le recommandons à la police.

Accusation additionnelle.

Un nouvel affidavit a été fait hier devant le juge Mitlenberger par Mr O. D. Andry contre Mortimer Carr et Louis R. Lane, les accusant d'avoir contrefait un reçu pour marchandises et une garantie. Le voici : un bill de connaissement cessé signé par A. Frederickson, maître de la barque norvégienne Roneburg, à la date de Mobile du 8 février, 1877.

Un autre affidavit les accuse d'avoir, le 5 février 1877, forgé et contrefait un reçu pour marchandises et une garantie, savoir : un bill de connaissement cessé signé par A. Rodenson, maître de la barque norvégienne Ceres.

A défaut d'un cautionnement de $10,000 chacun, les prévenus ont été renvoyés en prison.

Grande partie de raquettes.

La grande partie de raquettes engagée samedi dernier entre les Bayous, d'une part, et la Ville, de l'autre, se dénouera aujourd'hui dans la belle plaine des Ursulines, près de la rue Broad. L'enjeu est un magnifique bois de cerf offert au parti vainqueur par la compagnie du chemin de fer d'Orléans. Ce bois de cerf, que nous avons vu, est de magnifique dimension et renoue un de ces beaux arbres aux branches cornes orné d'accessoires fort élégants. Il sera adjugé à celle des deux bandes qui aura fait les trois meilleures balles de pelotes sur cinq. Les Bayous ont gagné deux samedi dernier, et la Ville une. L'avantage est donc aux Bayous ; s'ils font encore une pelotte ils seront proclamés vainqueurs. Mais nous savons que La Ville va tenter un suprême effort pour annuler l'avantage de ses adversaires et s'assurer, s'il est possible, la victoire. La partie décisive s'engagera cette après-midi, à cinq heures précises. Le cœur de la compagnie du chemin de fer d'Orléans transporteront les spectateurs jusqu'à la plaine des Ursulines.

Bureau de Police.

George Tate du 1er precinct, trouvé coupable de s'être enivré et d'avoir assailli un citoyen, le 15 du mois courant, est expulsé du corps de la Police.

Thomas McGee et Jas. Foley sont exposés aux mêmes, pour conduites indignes d'officiers.

Adolphe Reed, du 2me precinct, est renvoyé de la force sur une accusation prouvée d'avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes.

W. McNoon, de la police du port, et M. Kenny du 2me precinct, sont congédiés de la force pour conduite indigne.

O. E. Ropers, T. Driscoll, Jos. Costello, E. Manning et D. Mahony sont acquittés : les accusations portées contre eux n'étant pas assez graves pour leur infliger la moindre punition.

Faits divers.

Le nègre Robert Brown qui a tué, il y a quelques semaines, un de ses semblables dans la paroisse Terrebonne, et qui, sur un ordre de la Deuxième Cour Municipale devait être remis au shérif de la dite paroisse, a réussi à s'évader de la prison avant que le shérif ne le réclame.

Un nommé E. Daunbermeyer, ex-sergent de la compagnie de milice du capitaine P. O. Peyroux, a comparu hier devant la Deuxième Cour Municipale sur une accusation d'avoir détourné à son profit des fonds appartenant à la compagnie.

Ayant fait une remise des fonds, et le capitaine refusant de reconnaître plus loin l'affaire en retirant son affidavit, Daunbermeyer a été mis en liteld.

Le maire informé de cet acquittement par le chef de police, a immédiatement fait arrêter de nouveau Daunbermeyer.

Plusieurs membres de la Bourse au coton sont allés voir le gouverneur, hier dans la journée, pour obtenir de lui l'autorisation de faire fermer le bayou Tone. Le gouverneur ne pouvant recevoir ces messieurs, à cause de ses occupations à ce moment, les a invités à revenir dans la soirée. Nous savons que la conférence a eu lieu, mais nous ignorons le résultat de la démarche des messieurs de la Bourse au coton.

TEMPÉRATURE,—17 août 1877,
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin.....	78	26
Midi.....	89	32
3 P.M.....	90	32
6 P.M.....	85	30

—Rouen, 1er août.—Le *Nouvelliste* annonce que le Maréchal-Président se propose d'aller visiter prochainement les départements des industries de la Seine-Inférieure, afin de se rendre compte par lui-même de la situation dans laquelle ils se trouvent.

RÉGATES A LA BAIE ST LOUIS—La direction du chemin de fer de Mobile fait annoncer qu'à cause des grandes régates qui doivent avoir lieu lundi prochain, 20 août à la Baie St Louis, des trains partiront de la rue du Canal de jour-là à 7 heures et demie du matin, et seront de retour en ville à 9 heures et demie du soir, et qu'il n'en coûtera qu'une piastre par personne pour aller et venir.

BEAUX MEUBLES A BON MARCHÉ.—On trouve à la grande fabrique de Jos B. Hubbard, coin Remparts et Perdido, d'excellents meubles de salon, de chambre à coucher et de salle à manger, à des prix d'une rare modicité. Allez les examiner.

—Bordeaux, 31 juillet, 4 h., soir.—La première chambre du tribunal civil a prononcé hier un jugement qui est destiné à un grand retentissement dans le pays.

M. Gonnouinhou, propriétaire de la *Gironde* et de la *Petite Gironde*, avait intenté contre M. le préfet, Jacques de Tracy, une action en 10,000 francs de dommages-intérêts, basée sur la radiation de ces journaux dans le catalogue des colporteurs, qui ont obtenu le renouvellement de leur autorisation.

Le tribunal, sur l'exception d'incompétence opposée par le préfet de la Gironde.

" Attendu que Gonnouinhou motive sa demande de dommages sur ce que M. de Tracy, en autorisant le colportage des journaux a exclu formellement la *Gironde* et la *Petite Gironde* des catalogues sur lesquels les autorisations ont été délivrées et soutient que ces faits sont des actes non administratifs, mais particuliers à M. de Tracy, et en violation de l'art. 3 de la loi du 19 décembre 1875, etc.....

" Que la loi a voulu assurer la parfaite égalité de la vente sur la voie publique aux journaux :

" Qu'en faisant biffer des listes la *Gironde* et la *Petite Girpade*, M. de Tracy aurait violé la dite loi ;

" Par ces motifs, le tribunal jugeant sur le déclinatoire invoqué par le préfet de la Gironde, se déclare incompétent sur la question de l'exclusion de la *Gironde* et de la *Petite Gironde* du catalogue ;

" Mais se déclare incompétent sur la question du préjudice causé."

Le ministère public a interjeté appel de ce jugement.

—On lit dans la *Patrie* :

Aux dernières réceptions de M. Thiers et dans des conférences qui ont été tenues par quelques-uns des membres les plus influents de la coalition, on a longuement examiné, à diverses reprises, la question de savoir si on ne répondrait pas indirectement au discours de Bourges, soit dans un banquet, soit dans une réunion privée. Plusieurs auraient voulu voir M. Gambetta reprendre la campagne qu'il entreprit, sous la présidence de M. Thiers, dans le but d'amener la dissolution de l'Assemblée ; d'autres paraissaient désirer que M. Thiers lui-même répondît au marechal, soit par un discours, soit par une lettre que publieraient les journaux du parti et que l'on répandrait le plus possible.

Une troisième opinion a été émise : celle de rédiger une sorte de programme des gauches qui signeraient MM. Thiers, Grévy, Gambetta et que contresigneraient les bureaux des gauches sénatoriales.

Un point sur lequel tous les avis ont été les mêmes, c'est sur la nécessité de faire une manifestation quelconque qui soit de nature à déterminer dans le pays un courant d'opinion plus favorable à l'opposition, qui enlève aux intransigeants tout motif sérieux d'une scission avec les radicaux et qui, d'un autre côté, arrête le mouvement qu'opprent de nouveau les droites du centre gauche vers une politique moins radicale.

Les bruits divers ont paru nécessiter non point une action collective des chefs de la coalition ; mais au contraire des manifestations distinctes, M. Thiers s'adresserait aux modérés du parti, et M. Gambetta aux républicains avancés. Quant à la Grévy, il a formé des projets dont rien qu'à présent de prendre part à tout ce qui a tenté l'opposition, qu'on a reconnu qu'il était absolument inutile de faire après de lui de nouvelles démarches.

—On lit dans le *Tableteus d'un spectateur*:

Une correspondance d'Autriche annonce aujourd'hui que plusieurs personnages politiques français sont en ce moment à Frohsdorf, où ont avoir lieu, le 21 août, une réunion importante. Plusieurs courriers, venant de Paris, sont arrivés la semaine dernière pour M. le comte de Chambord.

RIXE ENTRE MATELOTS RUSSES ET ANGLAIS.—Nous extrayons ce qui suit de la *Gazette* du Japon du 28 mai :

Il y a eu hier soir une bagarre sérieuse entre des marins anglais et russes, à Hondura. Deux marins anglais étant entrés dans le café Union, où se trouvaient une douzaine de Russes, la conversation s'est engagée sur la guerre turco-russe. Bientôt un verre a été lancé à la tête d'un des Anglais, et tous deux ont été expulsés du café, mais le combat a continué dans la rue. Quelques autres marins anglais étant survenus, les Russes sont rentrés. Un Anglais les a suivis et a été attaqué ; ses camarades sont accourus à son aide et la bagarre est devenue générale. Le calme était rétabli depuis un instant quand sont arrivés quarante Russes armés de douves et de pierres.

Après avoir attaqué et battu un marin anglais, ils ont assailli indistinctement tous les passants. Trois Français, debout devant le café de l'Univers, ont été renversés, et plusieurs autres civils ont reçu des coups de pierres ou de bâtons. La police a également été maltraitée par les Russes. Un civil a abattu d'un coup de poing un Russe qui était sur le point de percer un Anglais d'un couteau. Enfin les Russes ont battu en retraite vers leurs embarcations et regagné le navire. Dans la soirée, un détachement de l'Addanions est venu à terre pour chercher les blessés, mais il est reparti dès qu'il a qu'aucun Anglais n'était grièvement blessé. Plusieurs Russes ont été portés à l'hôpital. L'affaire a produit sur le moment une certaine émotion, et plusieurs consuls sont venus sur les lieux.

—On dit dans la *Presse* :

Hier soir, à onze heures et demie, un feu de cheminée s'est déclaré dans la chambre à coucher de M. Thiers. Les pompiers de la caserne de la rue Blanche ont été aussitôt appelés. A une heure et demie, il n'y avait plus trace de cet incident.

M. Thiers était levé ce matin à son heure habituelle et travaillait comme il le fait tous les jours. Nous allons au devant des solliciteurs de la *Patrie* et du *Gaulois* en disant que l'illustre homme d'Etat se porte fort bien, qu'il est revenu en parfaite santé d'Anzin, et que le petit remue-ménage d'hier soir n'a nullement ébranlé.

—Dernier écho des séances du Conservatoire.

Pendant un concours fort long, un membre du jury s'est laissé aller durant quelques instants au sommeil.

A la sortie, le père d'une jeune élève, qui a réuni une fort belle unanimité de boules noires, adresse quelques mots amers à ce juré.

—Comment avez vous pu émettre une opinion sur ma fille ? Pendant qu'elle jouait son morceau, vous dormiez !

—Eh ! monsieur, en fait de musique, dormir, c'est une opinion.

L'ANCIENNE ET FIDÈLE VOIE DE JACKSON.

TOUJOURS LA PREMIÈRE.

Cette ancienne voie favorite des voyageurs a été grandement améliorée ; ses rails sont en acier, elle a de nouveaux ponts de fer et de nouveaux wagons. Les trains y circulent maintenant avec autant de régularité que de rapidité. Ils se relient avec exactitude aux convois des autres lignes. C'est le chemin le plus court et le meilleur vers l'est par Louisville et Cincinnati.

Ceux qui font des voyages de plaisir peuvent, en prenant cette route, aller par Chicago et le Canada, ou par Buffalo et les chûtes du Niagara, à New York et aux villes de bains du Nord, au même prix que par Louisville ou par les lignes de la Georgie et de la Virginie.

Il y a en vente maintenant, au Bureau du chemin de fer de Jackson, rue du Camp No 22, sous le City Hotel, des billets d'excursion et de touriste pour tous les principaux lieux de rendez-vous dans l'Est, le Nord et le Nord-Ouest, par toutes les voies désirables.

Il n'y a qu'un changement de wagon entre la Nile-Orléans et New-York et les autres villes de l'Est. Pas de changement entre Chicago, Cincinnati, Louisville et la Nile-Orléans, ou de St. Louis à la Nile-Orléans.

Tous les trains ont des palais-dortoirs.

Prenez donc l'ancien chemin de Jackson.

—No 1.—

August Flower.—Les êtres les plus malheureux au monde sont ceux qui souffrent de la dyspepsie et d'affections du foie. Plus de soixante-quinze pour cent de la population des Etats-Unis souffrent de ces deux maladies et de leurs conséquences, telles que : acidité de l'estomac, migraine, constipation habitue le, palpitations du cœur, sensation de brûlure à l'épigastre, douleur au creux de l'estomac, jaunisse, langue saburrale, mauvais goût à la bouche, rapporte, humeur noire, etc. Allez chez votre pharmacien et procurez-vous un flacon de 75 cts d'August Flower, ou une fiole—échantillon pour 10 cts. Essayez-en. Deux doses vous soulageront.

Vendu par tous les pharmaciens des Etats-Unis, et en gros, par E. J. Hart & Co. G. E. Finlay & Co., I. L. Lyons et Fredericksen & Harte, Nouvelle-Orléans.

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane,

PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

Session Extraordinaire.

No 64) LOI

Pour fixer les honoraires du Bureau des gardiens du port de la Nile-Orléans.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent : Que le Bureau des gardiens du port (Board of harbormasters) de la Nile-Orléans, ne pourra désormais demander ni recevoir des capitaines, propriétaires, consignataires et agents des navires qui entrent dans le port de la Nouvelle-Orléans et y chargent, déchargent, ou s'amarrent à la levée dans les limites de cit port de la Nouvelle Orléans, que les honoraires suivants : Pour chaque steamer de mer, excepté ceux qui vont au Texas ou dans les ports du golfe, vingt dollars ; pour chaque steamer allant au Texas ou dans les ports du golfe, dix dollars ; pour chaque trois-mâts à voiles, vingt dollars ; pour chaque barque, quinze dollars ; pour chaque brick et goélette à trois-mâts, dix dollars ; pour chaque autre goélette, deux dollars et demi. La taxe ne s'appliquera pas aux chalands, bateaux plats, carènes, bateaux à vapeur ou autres bâtiments employés au commerce du fleuve, à moins qu'à la demande de la personne qui a charge de ces bâtiments, le gardien du port autorisé à cet effet par la présente loi, n'intervienne pour régler les droits ci-dessus mentionnés au sujet de la place qu'ils doivent occuper, auquel cas le dit gardien du port pourra demander à la partie en défaut et recevoir d'elle la somme de deux dollars, et pas davantage, pour chaque différend ainsi réglé.

Sec. 2.—Décrètent de plus : Que toutes lois ou parties de lois à ce contraires sont et demeurent abrogées. Cet acte sera mis en vigueur dès qu'il aura été adopté.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 68) LOI

Pour autoriser la ville de la Nile-Orléans à réviser et à modifier le budget de ses dépenses pour l'année courante ; pour limiter le budget de la présente et des années suivantes ; pour définir et limiter la responsabilité de la ville pour le contingent mensuel de toutes les dépenses fixées par le dit budget ; et pour abroger toutes lois qui dérogeraient à la présente.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent : Qu'il sera du devoir des Administrateurs de la ville de la Nile-Orléans, aussitôt que l'assemblée générale se sera ajournée, de corriger ou de modifier le budget de l'année courante en faisant les réductions des lois de réduction ou de retranchement relatives à la ville, qui ont été adoptées pendant la présente session. Il est bien entendu que le dit budget révisé ne devra pas dépasser vingt-deux cent pour cent du chiffre estimatif du revenu de cette année.